



assureur militant

ensemble pour votre santé

## Notice juridique sur l'adhésion à l'Offre Efficience Santé dans le cadre de la vente à distance

Cette note a pour objet de contribuer à une bonne compréhension de vos droits et obligations lors de la réalisation d'opérations d'assurance individuelles **uniquement à distance**, en application de l'article L 221-18 du Code de la mutualité.

La réalisation à distance d'opérations d'assurance vise les opérations d'assurance **entièrement conclues à distance sans aucune relation de face-à-face physique** auprès de MGEN Filia ou de ses mandataires.

**Les droits et obligations ci-après décrits ne s'exercent que lors de l'adhésion** à l'exception de toute modification ultérieure du contrat même à distance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle de MGEN Filia.

### Modalités de conclusion de l'adhésion et de paiement de la cotisation

#### La prise d'effet et durée des garanties :

L'adhésion à la mutuelle et l'extension de la couverture familiale aux bénéficiaires du membre participant prennent effet au 1<sup>er</sup> jour :

- du mois de la demande d'adhésion,
- ou d'un mois indiqué librement par le membre participant dans un délai maximum de quatre mois.

La couverture complémentaire proposée par la mutuelle est annuelle. Le membre participant a, par conséquent, la faculté de mettre fin à son adhésion à effet du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle en cours, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à la mutuelle au moins deux mois avant la date d'échéance fixée au 31 décembre.

À défaut, la couverture est reconduite de façon tacite chaque 1<sup>er</sup> janvier.

#### Le mode de calcul de la cotisation de l'Offre Efficience Santé :

Le montant de la cotisation est évalué en fonction de l'âge du cotisant qu'il atteint dans l'année civile de l'adhésion et de la formule de garanties choisie. La cotisation évolue ensuite chaque année en fonction de l'âge.

#### Modes de paiement de la cotisation :

Les modalités de règlement de la cotisation par le membre participant sont définies dans le bulletin d'adhésion. La cotisation peut être réglée :

- en une seule fois ou échelonnée en 12 fois maximum sans frais par prélèvement bancaire selon un échéancier ;
- en une seule fois par chèque.

#### Coût inhérent au mode de commercialisation :

Les frais afférents à la vente à distance sont à la charge de l'adhérent. Ainsi, les frais postaux au même titre que le coût des communications à destination de la mutuelle ou de ses prestataires ou des connexions Internet seront supportés par l'adhérent et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

### Droit de rétractation

Vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion à l'Offre Efficience Santé dans un délai de 30 jours à compter du jour de la date d'adhésion demandée.

Cette faculté de renonciation s'exerce sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Vous trouverez ci-dessous le modèle de lettre de rétractation à adresser à MGEN Filia à l'adresse suivante MGEN Filia – CS 90899 34012 Montpellier cedex 1 :

*« Par la présente lettre recommandée, je soussigné, M..., demeurant à ....., fais usage de mon droit de rétractation dans le délai de 30 jours conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la mutualité et souhaite mettre fin à mon adhésion à l'Offre Efficience Santé n°..... que j'ai signée le ..... »*

*Le ..... (Date et signature) ».*

Le droit de rétractation concerne toute personne physique ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, un contrat à distance.

Lorsque vous renoncez à l'adhésion avant qu'elle ait pris effet ou ait commencé à être exécutée par la mutuelle ou par vous-même, vous n'êtes tenu qu'au paiement de la part de cotisation relative à la période d'assurance effective, à l'exclusion de toute pénalité. Nous nous engageons à vous rembourser dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 30 jours, toutes les sommes que nous avons perçues, à l'exception de la part de cotisation correspondant à la période de garantie si elle a été perçue d'avance. Le délai de 30 jours court à compter du jour où vous nous communiquez votre volonté de renoncer à votre adhésion.

## Langue et loi applicable

Les informations précontractuelles et contractuelles sont présentées en langue française pendant toute la durée de l'adhésion et sont soumises à la loi française.

## Modalités d'examen des réclamations

Toute demande de réclamation doit être formulée auprès de : MGEN Filia - Gestion des réclamations - CS 90899  
34012 Montpellier cedex 1.

Efficienc e Santé est une offre MGEN Filia distribuée par la MAIF, offre valable selon les conditions de recrutement de MGEN Filia.

La MAIF assure le risque assistance à domicile et MGEN Filia le risque complémentaire santé.

MGEN Filia garantit à ses adhérents le libre choix de leurs établissements et de leurs professionnels de santé.

**MGEN Filia** - Immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.

3 Square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort Cedex 9

**Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 1 14 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort Cedex 9  
Entreprises régies par le Code des assurances.